



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/CST/8
27 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Sixième session
La Havane, 26-28 août 2003
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RECENSEMENT ET ÉVALUATION DES RÉSEAUX, INSTITUTIONS,
ORGANISMES ET ORGANES EXISTANTS**

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 13/COP.4, la Conférence des Parties a pris note du rapport définitif de la phase 1 des travaux de recensement et d'évaluation, présenté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au nom du consortium d'organismes partenaires.
2. La Conférence a également pris note des documents pertinents établis par le Comité de la science et de la technologie (CST) à sa quatrième session, dans lesquels figurent le mandat de la phase 2 du recensement et de l'évaluation devant se dérouler dans la sous-région de l'Afrique australe, ainsi que la proposition présentée par le PNUE au nom du consortium d'organismes partenaires.
3. Rappelant les recommandations du CST, la Conférence a accepté la proposition présentée par le PNUE au nom du consortium d'organismes partenaires. Cette proposition, parue sous la cote ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1, a été analysée dans le rapport intérimaire du PNUE (ICCD/COP(5)/CST/3) présenté à la Conférence des Parties, pour examen, à sa cinquième session.
4. Dans sa décision 13/COP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de conclure avec le PNUE les arrangements contractuels nécessaires pour mener à bien la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. En dépit des demandes du Bureau du CST et de celui de la Conférence des Parties, le secrétariat n'a pas été en mesure de trouver une source de financement pour la réalisation de la phase 2. C'est pourquoi le document ICCD/COP(5)/CST/3 est à nouveau présenté à la Conférence des Parties, pour examen, à sa sixième session.
